Incidents de Laâyoune: l'Observatoire pour la défense des droits de l'électeur dénonce les "interprétations erronées"

Actualité Maroc

Posté par: Visiteur

Publié le : 14-12-2010 19:52:19

Le bureau exécutif de l'Observatoire marocain pour la défense des droits de l'électeur a dénoncé les "interprétations erronées" des derniers incidents de Laâyoune.

Dans un communiqué publié à l'occasion de la journée internationale des droits de l'Homme (10 décembre), le bureau exécutif déplore "les dérapages de plusieurs médias et acteurs", soulignant au passage l'importance du respect de l'unité des peuples et de la souveraineté nationale des pays.

L'Observatoire a décrié toute instrumentalisation politique des valeurs des droits de l'Homme, appelant les défenseurs des droits de l'Homme, de par le monde, à la mise en place d'une coalition qui défende les principes nobles présidant à ces droits.

S'agissant du bilan de la question des droits de l'Homme, l'Observatoire a salué les efforts déployés en la matière par les départements gouvernementaux, les organisations nationales, et les associations de la société civile, les médias et le secteur public.

Il s'est également félicité des grands chantiers à l'Âoeuvre au Maroc dans les domaines de la justice, de l'administration, de l'enseignement, et en matière de moralisation de la vie publique et de protection et consolidation des droits de l'Homme, appelant à intensifier et à conjuguer les efforts pour la réalisation des objectifs communs.

L'Observatoire a, également, annoncé l'imminente publication de son premier rapport national sur la situation des droits de l'Homme au Maroc au titre de l'année 2010, portant notamment sur les aspects afférents aux droits des électeurs dans les différents organismes et structures élus, sur les plans national, régional, provincial et local.

Le rapport ambitionne, selon ses initiateurs, de contribuer à "jeter la lumière sur un aspect important des droits de l'Homme, qui implique un suivi quotidien et un travail de longue haleine pour mettre en garde contre les pratiques contraires au système des droits de l'Homme".
MAPF